

CORREZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général IBS/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du contrat de location maintenance souscrit avec la Société SEXTANT monétique pour le terminal de paiement installé au sein de la plateforme accueil de la Ville de Tulle

Le Maire - Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°30 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a souhaité installer un terminal de paiement au sein de la plateforme accueil,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, la Société SEXTANT Monétique,
- Vu le contrat de location maintenance afférent,
- Vu la facture présentée au titre de l'année 2023,

ARRETE :

ARTICLE 1er :- Approuve le contrat de location maintenance souscrit avec la Société SEXTANT Monétique – 64, Rue Tournefort – 42000 SAINT-ETIENNE pour l'installation d'un terminal de paiement installé au sein de la plateforme accueil de la Ville de Tulle.

Ce contrat prendra effet le 13 janvier 2023. L'arrêt du contrat pouvant être demandé par l'une ou l'autre des parties, toute période de facturation entamée est due.

Le montant de la redevance mensuelle s'élève à 21,90 € HT soit 26,28 € TTC.

Le montant pour l'année 2023 s'élèvera à 251,85 € HT soit 302,22 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville
Compte : 61568 - Code : AFFGEN/PLATAC

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de Tulle,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Tulle,
- Société SEXTANT Monétique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.




TULLE, le 9 janvier 2023

Maire - Adjoint,

Jacques SPINDLER

Transmis au contrôle de Légalité le : 12 JAN. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 12 JAN. 2023

ADu - 030/2022

CONTRAT DE LOCATION

INFORMATIONS CLIENT

ADRESSE FACTURATION

CLIENT : MAIRIE DE TULLE
ADRESSE : 10 RUE FELIX VIDALIN
CP - VILLE : 19000 - TULLE
TELEPHONE : 05 55 21 73 00
PORTABLE :

ADRESSE D'INSTALLATION

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19000 - TULLE
05 55 21 73 00

SIRET : 21192720700012
RESPONSABLE : BERGEALISABELLE
ADRESSE MAIL : isabelle.bergeal-santi@ville-tulle.fr
DOM CBEMV : 2367728
DOM SANS CONTACT : 2367728

MATERIEL(S) LOUE(S)

TYPE	CONNEXION	NUMERO DE SERIE	CAUTIONS	TARIFS
PORTABLE INGENICO BLUETOOTH SC	IP PRELU	C.F preuve de livraison		21.90 € HT / mois

TOTAL MENSUEL HT : 21.90 € HT
TOTAL MONTANT TVA : 4.38 €
TOTAL MENSUEL TTC : 26.28 € TTC

REGLEMENT ANNUEL de 315.36 € TTC (POUR 12 MOIS) | VIREMENT (FR76 3000 4010 1900 0100 1836 271 | BNPFRPPGRE)

INFORMATIONS PRESTATION(S)

CONDITIONS

PERIODE DE LOCATION : A PARTIR DU 13-01-2023

ARRET DE LA LOCATION : Peut-être demandée par l'une ou l'autre des deux parties, toute période de facturation entamée est due à SEXTANT. Le locataire s'engage à restituer le matériel en bon état dans les délais prévus. Il est INDISPENSABLE que le commerçant souscrive une ASSURANCE pour bris de machine, tout risque.
LA NON RESTITUTION OU LA DESTRUCTION DU MATERIEL FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION CORRESPONDANT A LA VALEUR TOTALE DU MATERIEL, SOIT : 0.00 € HT.

ACCORD ET SIGNATURE

Le locataire déclare accepter les termes du contrat ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales présentes sur le site Sextant : <https://www.sextant-monetique.fr>

Signature SEXTANT

Signature client





Adresse de livraison

MAIRIE DE TULLE
 10 RUE FELIX VIDALIN
 19000 TULLE

MAIRIE DE TULLE
 10 RUE FELIX VIDALIN
 19000 TULLE

Devis

SIRET : 21192720700012 **N° client :** LTP36379 **N° Compte :** LTP36379 **Page :** 1
Numéro : 00005781 **Date :** 07/12/2022 **N° Cde cli :** **Agent :** 000021

Référence	Désignation	Quantité	PU	Remise	Montant	C
LOC067	LOCATION IWL 250 BEM SANS CONTACT pour la période du 11/01/23 au 31/12/23 ns 16112wl82007215 concerne la plateforme accueil Echéancier de Règlement VIREMENT 60 j le 0	11,50	21,90		251,85	1

Bon pour accord
le 30/12/2022
 AGENT DÉLÉGUÉ
 ISABELLE BERGEAL-SANTI



CT	Base H.T.	% Rem	Net H.T.	% Tva	Mt TVA	% TPF	Mt TPF
1	251,85	0,00	251,85	20,00	50,37	0,00	0,00
Total	251,85	0,00	251,85		50,37		0,00

TOTAL TTC	302,22 €
NET A PAYER	302,22 €